

Côté jardin par Jérôme Augereau

Votre piscine pas à pas

**DÉTENTE, SPORT, CONVIVIALITÉ,
 LA PISCINE A PLUS D'UN ATOUT
 POUR SÉDUIRE LES FAMILLES
 QUI SONT DE PLUS EN PLUS
 NOMBREUSES À S'OFFRIR
 CET ESPACE À VIVRE.
 DU RENDEZ-VOUS AVEC
 LE PISCINISTE À LA POSE
 DU REVÊTEMENT D'ÉTANCHÉITÉ,
 TOUTES LES ÉTAPES
 DE VOTRE PISCINE AU CRIBLE.**

La piscine se plaît en France ! L'Hexagone comptait en 2010 pas moins de 1,5 million de bassins, selon la Fédération des professionnels de la piscine et l'organisme I+C, soit une hausse de près de 5 %. Un chiffre élevé qui place la France au deuxième rang des pays les plus équipés au monde après les États-Unis. Ce sont les piscines hors sol qui connaissent la plus forte progression avec une hausse de 7 %, les piscines enterrées augmentant, quant à elles, de 3,63 %. « *Auparavant, la piscine était considérée comme un équipement de luxe* », reconnaît François Grillard, administrateur de la FPP qui regroupe huit cent soixante-dix spécialistes de la piscine, soit 70 % du chiffre d'affaires du marché. « *Mais ce n'est plus vrai actuellement. La piscine s'est démocratisée car les industriels ont su proposer des produits plus abordables. La piscine a franchi un cap !* » Achat plaisir, la piscine représente cependant un investissement financier pour les familles. Certaines font construire leur piscine quelques années après la livraison de leur maison, d'autres attendent d'avoir remboursé leur prêt immobilier, soit quinze à vingt ans plus tard. D'autres encore font réaliser cet équipement lors de la construction de leur maison en l'intégrant dans le plan de financement global.



1 Le chauffage de cette piscine est assuré par une pompe à chaleur. Diffazur. www.diffazur.com

2 Les couloirs de nage vous offrent une longueur comprise entre 10,50 et 25 m selon les modèles du fabricant. [Piscinelle](http://Piscinelle.com). www.piscinelle.com



UN CAHIER DES CHARGES À DÉFINIR

Pour préparer votre projet, rencontrez deux ou trois pisciniers. Une visite dans leur *showroom* permet de découvrir leur gamme de produits. Les professionnels définiront avec vous votre piscine. « Les attentes de nos clients sont différentes, rappelle François Grillard. Certains veulent une piscine sportive dans laquelle ils pratiqueront l'aquagym ou nageront. Dans ce cas, nous pouvons prévoir une barre d'aquagym. Les nageurs bénéficieront également d'un bassin plus profond qui peut atteindre 1,80 m. Pour les familles qui privilégient la convivialité avec leurs enfants, nous installons un escalier confortable. Le fond de la piscine sera en pente douce, les adultes auront pied partout. D'autres considérant la piscine comme une valorisation de leur patrimoine optent pour un grand bassin. Et pour certains clients, l'atout d'une piscine est avant tout son esthétique. Ils sont attachés à son design et sont très sensibles à la mode. »

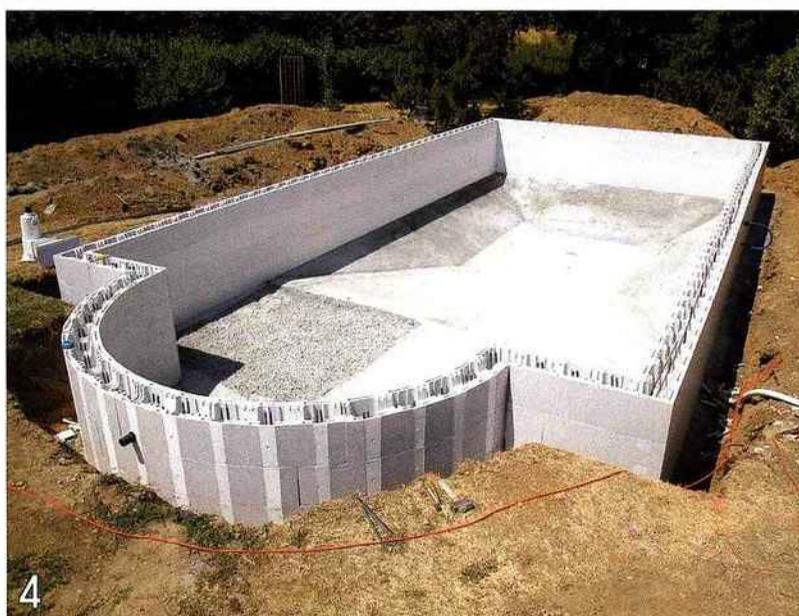
UN TERRAIN PASSÉ AU CRIBLE

Pour élaborer son devis, l'entreprise devra se rendre à votre domicile. L'examen du terrain est en effet une étape essentielle, comme le rappelle François Grillard : « il n'y a pas de petite ou de grande piscine mais un bassin adapté à l'espace disponible et aux attentes de la famille ».





Photos : L'éclaircissement



Le professionnel élabore le cahier des charges de votre piscine en tenant compte notamment des règles d'urbanisme en vigueur dans la commune. Le Plan local d'urbanisme (Plu), qui régit tout projet de construction ou de rénovation, peut être plus ou moins contraignant. Ce document définit notamment pour chaque parcelle le coefficient d'emprise au sol (CES). Un CES de 50 % sur une par-

La piscine fait salon

Le salon Piscine et Spa vous attend du 3 au 11 décembre 2011 à Paris Expo porte de Versailles. Neuf jours pour découvrir l'univers de la piscine, du spa et du sauna. Les industriels, les installateurs seront présents pour répondre à toutes vos questions. Ce salon vous présentera toutes les nouveautés du secteur.

1 Après avoir tracé l'emplacement de la piscine sur le terrain, le terrassement sera effectué.

2 La dalle béton sera coulée et la structure en blocs Blokit montée.

3 La structure sera armée par des fers.

4 Les blocs seront montés par emboîtement.

5 Le béton sera coulé à l'intérieur des blocs.

6 Le liner sera posé pour assurer l'étanchéité.



celle de 600 m² autorise une emprise au sol de 300 m². Une surface suffisante pour accueillir une maison de 120 m² et un bassin de 32 m² par exemple.

Le règlement d'un lotissement peut aussi préciser que la piscine ne doit pas être visible de la rue. Ce qui oblige à la construire sur la façade arrière de la maison. Les règles d'urbanisme stipulent que les eaux de lavage de la piscine soient dirigées vers l'assainissement collectif appelé aussi tout-à-l'égout. Si la maison ne peut pas être raccordée à cet ouvrage, un puisard devra être aménagé sur le terrain.

La nature du sol doit être, elle aussi, évaluée. Les travaux nécessaires à la construction ne sont pas les mêmes en présence d'une nappe phréatique haute, d'un sol rocheux ou de remblais.

Des cartes géologiques permettent de mieux connaître le sous-sol. L'expérience accumulée par l'entreprise au gré de ses chantiers réalisés lui permet également de bien identifier la nature des sols. L'accessibilité du site doit être aussi passée au crible. Une pelleteuse doit pouvoir accéder au terrain.

UNE IMPLANTATION ESSENTIELLE

L'ensoleillement du terrain, la présence d'arbres doivent être aussi pris en compte. La piscine doit être suffisamment distante de la végétation pour limiter la chute des feuilles dans l'eau et garantir un bon ensoleillement. « Il faut aussi planter la piscine selon le mode de vie de la famille, conseille François Grillard. La piscine est généralement installée dans le prolongement



1 Les piscines sont de plus en plus équipées, comme ce bassin doté d'une nage à contre-courant. Magiline. www.piscines-magiline.fr

2 Ce volet de sécurité empêche l'accès à la piscine des enfants jusqu'à cinq ans. Del. www.delbrece.fr



Questions à...

Joëlle Pulinx-Challet est déléguée générale à la Fédération des professionnels de la piscine (FPP) qui regroupe huit cent soixante-dix spécialistes de la piscine, soit 70 % du chiffre d'affaires de la filière.

Quelles sont les tendances ?

Les piscines familiales sont plus petites (8 m x 4 m) et plus confortables. Elles sont équipées d'un escalier, de jets massants. Les clients sont aussi très soucieux de l'insertion de la piscine dans leur environnement. Les matériaux rappellent ceux qui ont été utilisés lors de la construction de la maison. La plage de la piscine peut être réalisée en ardoise ou en bois, le liner peut être de couleur clair.

Quel est le prix d'une piscine ?

Le prix d'une piscine hors sol démarre à 700 € et atteint entre 4 000 et 5 000 € pour un bassin en bois semi-enterré avec sa plage, sa filtration d'eau. Une piscine en kit enterrée installée par un particulier coûte entre 7 000 et 10 000 € et 15 000 € si un professionnel intervient partiellement. Pour une piscine prête à baigner entièrement réalisée par un professionnel, prévoir un budget de 20 000 à 40 000 €, et plus selon vos envies. La piscine est avant tout un placement bonheur car toute la famille en profite. C'est également un investissement immobilier qui valorise l'habitation. Une piscine représente entre 5 et 20 % du prix de vente d'une maison. Dans le sud de la France, les maisons dépourvues de piscines ne se vendent pas !



1 Cette piscine en bois est réalisée en pin autoclave. Piveteau bois. www.piveteaubois.com

2 Les industriels peuvent réaliser toutes les formes de piscine. Diffazur. www.diffazur.com

3 Cette piscine signée Aquilus peut être équipée de l'un des sept escaliers de la gamme. www.aquilus-piscines.com

4 Cette piscine hors sol trouvera sa place sur votre terrain pour moins de 500 €. Castorama. www.castorama.fr

Bien choisir son entreprise

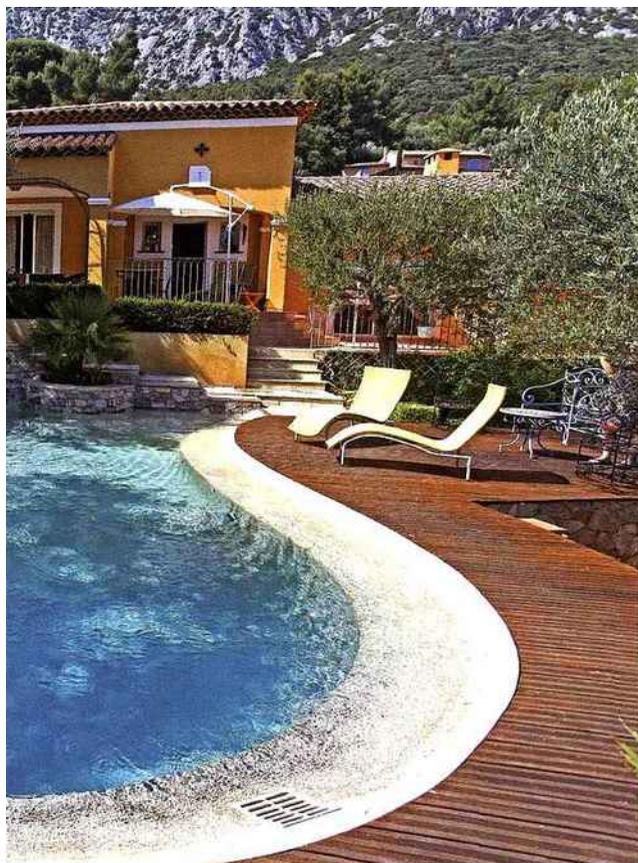
Pour sélectionner l'entreprise, demandez un devis. Ce dernier doit être clair et détaillé. Il doit indiquer les références de chaque produit, la marque, les caractéristiques techniques et le prix. Ce document doit aussi mentionner les conditions générales de vente, le financement, la période de réalisation du chantier, la date de livraison souhaitée, la note technique globale de sécurité, le plan du bassin avec les dimensions, l'implantation sur le terrain. L'attestation d'assurance décennale et de responsabilité civile doivent être aussi fournies. Privilégiez les professionnels appartenant à la Fédération des professionnels de la piscine (FPP) qui doivent respecter une charte répertoriant un certain nombre d'obligations, comme le procès-verbal de réception. La fédération a aussi développé les labels Qualipiscine et Certipiscines, délivrés aux entreprises spécialisées dans la construction de piscines privées. L'organisation et les compétences de ces dernières sont contrôlées pour l'obtention de ces labels. La FPP a aussi édité le guide *Réussir votre projet de piscine* pour vous aider dans ces différentes étapes.



des pièces de vie pour optimiser son utilisation et faciliter la surveillance des enfants.» La localisation doit être également la plus pertinente possible pour assurer une parfaite intégration dans l'environnement. Un principe qui doit guider le choix du dispositif de sécurité : barrière de sécurité, couverture, abri ou alarme qui doivent être conformes aux normes actuelles. « *Installer une clôture haute d'un mètre dix à proximité d'une terrasse serait dommage, prévient l'administrateur de la FPP. La piscine est un bien qui se consomme également avec l'œil.* »

Vous devrez aussi choisir le type de filtration. Il peut s'agir d'un filtre avec média verre recyclé, d'une cartouche, d'une poche filtrante, voire d'un filtre à zéolithe. Selon la place disponible, la filtration peut être placée dans un local technique. Certains fabricants l'intègrent quant à eux dans leur bassin.

Votre projet défini, le piscinier calcule alors votre devis qui permettra d'établir un contrat de marché de travaux. Le contrat accepté, il ne reste plus qu'à envoyer ce document signé avec un acompte représentant entre 10 et 30 % du montant total. Une déclaration de travaux doit être faite auprès de la mairie, une démarche dont peut se charger l'entreprise. Un rendez-vous sera



fixé pour implanter la piscine. Le tracé effectué sur le terrain fera l'objet d'un procès-verbal, signé par les deux parties pour éviter tout litige. Ce dernier mentionne les dimensions ainsi que l'altimétrie (le niveau de la piscine par rapport à celui du sol naturel). L'eau et l'électricité devront être mises à la disposition de l'entreprise.

DES MÈTRES CUBES À ÉVACUER

Une pelleteuse procédera au terrassement de la piscine. La construction d'un bassin de 40 m³ occasionnera l'enlèvement de 60 à 80 m³ de déblais. La terre végétale sera gardée. Une partie des déblais sera conservée pour les abords de la piscine, le reste sera évacué. Si le déblais n'est pas de qualité, il faudra utiliser du gravier ou du sable pour le remblaiement. Un puits de décompression sera réalisé pour évacuer l'eau pendant la construction et la durée de vie du bassin. Ce dernier sera construit selon le procédé utilisé par le professionnel : structure en béton banché, maçonnerie en parpaings, blocs coffreurs polystyrène, panneaux résine ou acier, etc. L'étanchéité sera assurée soit par un liner soit par une membrane armée en PVC ou autre. La filtration sera ensuite installée. « Le professionnel doit proposer des plots porteurs (poteaux en béton) qui serviront d'assise à la



plage qui sera installée », explique François Grillard. Les abords de la piscine seront remblayés parallèlement à la mise en eau du bassin. À noter que le professionnel ne doit pas assurer la mise en eau si le dispositif de sécurité n'est pas installé.

La piscine achevée, le professionnel vous fixera un rendez-vous pour la réception des travaux. Il vous remettra un carnet d'entretien, un guide d'utilisation et la notice technique sécurité spécifique. Le procès-verbal de réception et de mise en service sera ensuite signé, déclenchant les différentes garanties (un an pour le parfait achèvement, deux ans pour le matériel et les équipements et dix ans pour le génie civil, l'étanchéité et les réseaux hydrauliques). Si vous constatez des anomalies, vous pouvez indiquer des réserves au procès-verbal que le professionnel devra s'engager à lever dans un délai précis. Un montant maximal (5 %) peut être d'ailleurs retenu si cette disposition a été prévue lors de la signature du contrat. Dans le cas contraire, le solde doit être versé au professionnel. ■